Le 17 octobre 2016

Province de Québec Ville de Rimouski

Le **LUNDI** dix-sept octobre deux mille seize, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 04, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Claire Dubé, messieurs les conseillers Serge Dionne, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Pierre Chassé, Karol Francis, Dave Dumas et Marc Parent formant quorum sous la présidence de monsieur Donald Bélanger, maire suppléant.

Messieurs Vincent Tanguay, directeur général adjoint, Marc Doucet, greffier par intérim, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire suppléant, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-10-883

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.1 à 17.8.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2016-10-884

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le greffier par intérim, s'étant conformé aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (c. C-19), est dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016, à 20 h 02.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procèsverbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire et contresigné par le greffier par intérim.

PROCLAMATION

SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

Je, Donald Bélanger, à titre de maire suppléant de la Ville de Rimouski et au nom du conseil municipal, proclame la semaine du 4 au 11 novembre 2016 à titre de **Semaine des anciens combattants**, et invite toute la population à se joindre à la Légion royale canadienne, Filiale de Rimouski, le dimanche 6 novembre 2016, à 10 h 40 pour la cérémonie du Jour du Souvenir à la nouvelle place des Anciens Combattants (Place Lepage).

DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-10-885

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR JULES DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Jules Desjardins, employé du Service des travaux publics, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son beau-père, monsieur Benoît Lavoie.

2016-10-886

SUBVENTION 2016 - CORPORATION PATRIMONIALE DE SAINTE-BLANDINE INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder à la Corporation patrimoniale de Sainte-Blandine inc. une subvention ponctuelle, au montant de 1 000 \$, à titre de soutien pour défrayer une partie des coûts d'amélioration locative pour le changement d'une pompe et le remplacement de deux toilettes.

2016-10-887

SUBVENTION 2016 - RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES BAS SAINT-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE - TÉLÉRADIOTHON

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder à La Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine une subvention, au montant de 4 000 \$, dans le cadre du Téléradiothon annuel de cet organisme.

2016-10-888

AUTORISATION – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE RIMOUSKI-NEIGETTE – LA GRANDE GUIGNOLÉE – ÉDITION 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'autoriser le Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette à tenir l'édition 2016 de la Grande guignolée, le 8 décembre 2016, sur le territoire de la Ville de Rimouski, et ce, aux points de cueillette identifiés dans sa demande du 3 octobre 2016.

2016-10-889

VENTE DE BAIES VITRÉES - MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de quarante baies vitrées (incluant les supports), non requises pour les besoins de la Ville, à la municipalité de Saint-Fabien pour la somme de 3 500 \$.

DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2016-10-890

SUBVENTION 2016 - CLUB V.T.T. QUAD BAS ST-LAURENT INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder au Club V.T.T. Quad Bas St-Laurent Inc. une subvention forfaitaire de 3 100 \$, payable sur présentation de pièces justificatives, à titre de soutien dans le cadre de leur démarche de relocalisation.

DOSSIER DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2016-10-891

BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2016 - APPROBATION NUMÉRO 19

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau numéro 19 (2016) des comptes à payer pour la période se terminant le 12 octobre 2016 et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 9 075 815.02 \$.

DOSSIERS DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2016-10-892

APPROBATION - AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 1 - RÉFECTION DES PILIERS 6, 7 ET 8 DE L'ÉCLUSE PRICE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'approuver l'avis de modification numéro 1 dans le cadre du projet de réfection des piliers 6, 7 et 8 de l'écluse Price, exécuté par Construction et Expertise PG, pour un montant de 18 970,88 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le projet 7469.

2016-10-893

SOUMISSIONS 2016 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES - PISCINE NAZARETH

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes de la piscine Nazareth, ouvertes le 5 octobre 2016, et d'autoriser l'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Soucy Aquatik, pour un montant de 295 755 \$, taxes en sus, à défrayer à même le projet 7447 pour un montant de 221 755 \$ et le solde de 74 000 \$, à même la réserve de mise à niveau des bâtiments.

DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

2016-10-894

CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 3 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité de prolonger la nomination de monsieur Donald Bélanger à titre de maire suppléant pour la période du 3 novembre 2016 au 31 décembre 2016.

2016-10-895

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2015-12-1003 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE RIMOUSKI - LA CONVIVIALE - PHASE II

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2015-12-1003 adoptée le 14 décembre 2015, à titre d'appui à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Rimouski, pour la construction de la Phase II du projet La Conviviale en supprimant les termes « de 95 815 \$ (19 163 \$ par année) ».

DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2016-10-896

SUBVENTION 2016 - CORPORATION DES LOISIRS DE SAINTE-AGNÈS NORD - ACTIVITÉ MAISON HANTÉE 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder à la Corporation des loisirs de Sainte-Agnès Nord une subvention, au montant de 1 000 \$, en soutien à la réalisation de l'activité Maison hantée 2016 dans le cadre de la fête de l'Halloween.

2016-10-897

SUBVENTION 2016 - PARALOEIL - COURT MÉTRAGE RIMOUSKOIS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder à Paraloeil une subvention, d'un montant de 2 000 \$, afin de permettre la réalisation d'un court métrage rimouskois avec des jeunes initiés par un réalisateur international lauréat du Festival du nouveau cinéma.

2016-10-898

ADOPTION - POLITIQUE ALIMENTAIRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution 2010-05-379 pour les saines habitudes de vie entérinée le 3 mai 2010 et par laquelle la Ville s'engageait notamment à favoriser et faciliter dans ses installations municipales et sur son territoire, l'accès à des aliments à haute valeur nutritive;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski endosse depuis plusieurs années des programmes favorisant la promotion des saines habitudes de vie chez les citoyennes et citoyens de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en place d'environnements alimentaires favorables à une saine alimentation et qu'une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au plan d'action 2016 que la Ville de Rimouski se dote d'une politique favorisant les saines habitudes alimentaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'adopter la politique alimentaire municipale et de la diffuser auprès de nos partenaires.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2016-10-899

NOMINATION - MONSIEUR MARTIN LÉVESQUE - POSTE TEMPORAIRE DE CONTREMAÎTRE DE LA VOIE PUBLIQUE - DISTRICT LE BIC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la nomination de monsieur Martin Lévesque à titre de contremaître de la voie publique pour une période temporaire sur la base d'une rémunération annuelle correspondant à l'échelon 7 de la classe 2 de l'échelle salariale de 2016 des cadres, soit 76 456 \$ pour la période 2016. Au 1 er janvier 2017, un changement à l'échelon 8 sera effectué en plus de bénéficier de l'augmentation annuelle des échelles salariales qui sera accordée au personnel cadre pour 2017. À cette rémunération s'ajoutent les primes applicables de la politique des cadres. Le début et la fin de la période temporaire seront déterminés par le directeur du Service des travaux publics. En ce qui concerne le régime de retraite, les jours de maladie, l'assurance collective et les vacances annuelles, ils demeurent régis par la convention collective des employés manuels.

2016-10-900

EMBAUCHE - MONSIEUR SAMUEL DELAND - POSTE D'INGÉNIEUR DE PROJET - PÉRIODE TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Samuel Deland à titre d'employé cadre surnuméraire au poste d'ingénieur de projet, selon le salaire et les conditions décrits à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 4 octobre 2016. Le début de l'emploi est fixé rétroactivement au 17 octobre 2016.

DOSSIER DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2016-10-901

SOUMISSIONS 2016 – ACHAT DE BOTTES DE COMBAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de bottes de combat d'incendie, ouvertes le 29 août 2016, à l'exception des soumissions non conformes des firmes Équipement Incendie CMP Mayer inc. et Aéro-Feu Itée, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon

les termes et conditions spécifiés au cahier des charges à la firme CSE Incendie et Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les années 2016, 2017 et 2018, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 35 100 \$, taxes en sus.

DOSSIERS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2016-10-902

SOUMISSIONS 2016 - SERVICE DE FILTRE ANTIPOURRIEL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le service de filtre antipourriel — cahier des charges 2016-35, ouvertes le 23 août 2016 et le 27 septembre 2016, à l'exception de la soumission non conforme de la firme Solutions LastSpam inc., et d'autoriser l'octroi de ce contrat selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges à la firme ZéroSpam, seul soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2019, selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 14 787 \$, taxes en sus.

2016-10-903

Modifiée par la résolution 2017-10-903

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'accepter le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 aux montants de 309 635 \$ en 2017, 319 151 \$ en 2018, 329 260 \$ en 2019, 336 245 \$ en 2020 et 342 580 \$ en 2021, taxes en sus, pour les applications énumérées à l'offre de services du 5 octobre 2016 et selon les conditions et modalités qui y sont décrites;
- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les documents contractuels à cet effet s'il y a lieu et, dans la limite du 10 % prévue au Règlement 397-2008 sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, ajouter à ce contrat des applications complémentaires durant la période couverte.

2016-10-904

DON D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - TENNIS DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité d'autoriser le don aux Tennis de Rimouski de deux (2) micro-ordinateurs non utilisés par la Ville.

2016-10-905

AJOUT - CONTRAT D'ENTRETIEN - COPIEUR COULEUR - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ajout d'un montant de 6 875 \$ au contrat actuel du copieur du Service des technologies de l'information, octroyé par la résolution 2012-12-1210, afin de régulariser les frais excédents de 2016 et de tenir compte des coûts à venir pour 2017.

2016-10-906

CONSTITUTION D'UN SURPLUS - RENOUVELLEMENT DU SITE WEB

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser la constitution d'un surplus affecté de 120 000 \$ pour le renouvellement du site Web de la Ville à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2016-10-907

PAIEMENT DE FACTURES - SERVICE D'UN FRIGORISTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de plusieurs factures de la compagnie Réfrigération Air C, qui ne sont pas associées au contrat d'entretien des systèmes de réfrigération du Colisée et du pavillon sportif, totalisant un montant de 34 778,66 \$.

2016-10-908

RENOUVELLEMENT - CONTRAT - SERVICE DE DÉNEIGEMENT DANS DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VILLE DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Pierre Chassé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat pour le service de déneigement dans différents secteurs de la Ville de Rimouski, pour une année additionnelle, soit du 1^{er} novembre 2016 au 15 mai 2017, auprès des plus bas soumissionnaires conformes par lot, aux mêmes conditions que celles en vigueur actuellement, taxes en sus.

2016-10-909

SOUMISSIONS 2016 - REMPLACEMENT DE DÉMARREURS - POSTES DE POMPAGE DIEPPE ET RIMOUSKI-EST

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le remplacement de démarreurs — Poste de pompage Dieppe et Rimouski-Est, ouvertes le 27 septembre 2016, et d'autoriser l'octroi ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges à la firme Service JFL (9336-7985 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant de 26 256 \$, taxes en sus, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 926-2016.

DOSSIERS DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2016-10-910

RECOMMANDATION - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - BERGERIE DE LA NEIGETTE INC. - LOT 3 644 770 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Labrie, représentante de la Bergerie de la Neigette inc., a adressé à la Ville de Rimouski, le 8 septembre 2016, une demande d'autorisation visant l'aliénation du lot 3 644 770 du cadastre du Québec, afin d'annexer ce lot d'une superficie de 21,1 hectares à sa propriété agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à assurer l'approvisionnement en culture fourragère afin de répondre aux besoins alimentaires du cheptel;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est contigu à l'exploitation agricole du demandeur et que l'acquisition d'un nouveau lot est requise pour permettre l'expansion de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce lot fait l'objet d'une location par le demandeur depuis 10 ans aux fins de culture fourragère;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la présente demande est de pérenniser la pratique des activités agricoles de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette, au Plan d'urbanisme et aux règlements de la Ville de Rimouski;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de la Bergerie de la Neigette inc. visant l'aliénation du lot 3 644 770 du cadastre du Québec, afin d'annexer ce lot d'une superficie de 21,1 hectares à sa propriété agricole.

2016-10-911

VENTE DE TERRAIN - MONSIEUR YVES DESBIENS - LOT 4779 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à monsieur Yves Desbiens du lot 4 779 004 du cadastre du Québec pour le prix de 102 628,47 \$, incluant un montant de 34 754,37 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée le 4 octobre 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-10-912

Abrogée par la résolution 2016-11-984

VENTE DE TERRAIN - MADAME GAÉTANE ST-LAURENT ET MONSIEUR GEORGES LAVOIE - LOT 5 793 986 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Gaétane St-Laurent et monsieur Georges Lavoie du lot 5 793 986 du cadastre du Québec pour le prix de 67 918,03 \$, incluant un montant de 24 840 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée le 4 octobre 2016;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2016-10-913

Modifiée par la résolution 2016-11-1015

SERVITUDE - CONDUITE PLUVIALE ET DROIT DE PASSAGE - PORTION DU LOT 3 937 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9017-8674 QUÉBEC INC. (GÉRALD ALBERT)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la promesse de servitude signée le 3 octobre 2016 par monsieur Gérald Albert, représentant dûment autorisé de 9017-8674 Québec inc., propriétaire, sur une portion du lot 3 937 665 du cadastre du Québec d'une superficie de 420,07 mètres carrés tel qu'illustrée au plan Z16-5528, cette servitude consistant en un droit de maintenir, remplacer, entretenir sous et à travers la portion de terrain une conduite pluviale ainsi qu'un droit de passage;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

2016-10-914

ACHAT DE TERRAIN - MADAME CHANTAL DUBÉ - LOT 2897477 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la promesse de vente signée le 30 août 2016 par madame Chantale Dubé, propriétaire, du lot 2 897 477 du cadastre du Québec d'une superficie de 5 829,50 mètres carrés au coût de 46 632 \$;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

Le conseiller Marc Parent s'absente de 20 h 30 à 20 h 32.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 439, RUE DES FAUVETTES

À la demande du maire suppléant, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée le 1^{er} septembre 2016, afin de régulariser l'empiétement de 0,23 mètre dans la marge latérale sud-ouest de la résidence sise au 439, rue des Fauvettes, cette résidence étant implantée à 3,77 mètres de la ligne latérale sud-ouest alors que le Règlement de zonage 820-2014 exige une marge latérale minimale de 4 mètres.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure.

2016-10-915

DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SIS AU 439, RUE DES FAUVETTES

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Ouellet, représentant Succession Alma Chevron, a déposé, en date du 1^{er} septembre 2016, une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiétement de 0,23 mètre dans la marge latérale sud-ouest de la résidence sise au 439, rue des Fauvettes;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne désire se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 1^{er} septembre 2016, par monsieur André Ouellet, représentant Succession Alma Chevron, propriétaire, pour régulariser l'empiétement de 0,23 mètre dans la marge latérale sud-ouest de la résidence sise au 439, rue des Fauvettes.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2016-09-828 concernant le projet particulier déposé par Les Investissements G.L. inc. (Les Résidences de l'Immaculée) pour l'agrandissement du bâtiment sis au 225, rue Saint-Germain ouest situé sur les lots 2 485 802, 2 485 811, 2 485 812 et 2 485 813 du cadastre du Québec.

Cette consultation se tient dans le cadre de l'application du Règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permettant au conseil municipal d'autoriser, à certaines conditions, un projet qui déroge au Règlement de zonage.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

2016-10-916

URBANISME ET ZONAGE – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LES INVESTISSEMENTS G.L. INC. (RÉSIDENCE DE L'IMMACULÉE) – 225, RUE SAINT-GERMAIN OUEST – LOTS 2 485 802, 2 485 811, 2 485 812 ET 2 485 813 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 18 avril 2006, le règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE, le 7 juillet 2016, madame Carmen Paradis, mandataire pour Les Investissements G. L. inc. (Les Résidences de l'Immaculée), a soumis à la Ville de Rimouski une demande d'autorisation d'un projet particulier pour les lots 2 485 802, 2 485 811, 2 485 812 et 2 485 813 du cadastre du Québec en vue de permettre la construction d'une nouvelle aile à la résidence pour personnes âgées sise au 225, rue Saint-Germain Ouest et la démolition d'un bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion tenue le 13 septembre 2016, lequel en a recommandé l'acceptation sous réserve du respect de certaines conditions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de résolution suivant :

« Il est proposé par [...], appuyé par [...] et résolu [...] d'approuver la demande de projet particulier soumis le 7 juillet 2016 par madame Carmen Paradis, mandataire pour Les Investissements G. L. inc. (Les Résidences de l'Immaculée), en vue d'autoriser la construction d'une nouvelle aile et la rénovation extérieure du pavillon de l'Immaculée de la résidence pour personnes âgées ainsi que la démolition ou le déplacement d'un bâtiment secondaire sur les lots 2 485 802, 2 485 811, 2 485 812 et 2 485 813 du cadastre du Québec, sis au 225, rue Saint-Germain Ouest. L'implantation du bâtiment, les stationnements, les allées et les rampes d'accès, l'aménagement paysager, le gabarit et le traitement architectural de l'agrandissement projeté sont illustrés sur les plans énumérés au tableau numéro 1, la portée de l'autorisation étant décrite au tableau numéro 2 et les conditions assorties à l'autorisation étant énumérées au tableau numéro 3 faisant partie intégrante de la résolution.

TABLEAU NUMÉRO 1 Identification des plans¹ illustrant l'implantation et les caractéristiques architecturales du projet		
Numéro du plan	Titre du plan	
A01	Implantation	
A01.1	Implantation	
A02	Perspectives	
D01	Niv. 00 partiel/niv 1.	
D02	Niv. types : 2/3/4	
E01	Élévation nord-est	
E02	Élévation sud-ouest	
E03	Élévation sud-est	
F01	Coupe/élév. int	
P01	Existant/photos	

Plans réalisés par St-Amand Architecte déposés le 29 août 2016, numéro de projet s1605

TABLEAU NUMÉRO 2 Caractéristiques du projet		
Éléments visés par l'autorisation	Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées)	
Démolition	Le bâtiment secondaire situé le long de la ligne latérale nord-ouest, identifié par le chiffre 1 sur le plan P01 « Existant/photos », doit être démoli ou déplacé sur un autre terrain. Variation possible Aucune variation possible	
Usages et nombre de chambres	L'usage autorisé est « Habitation collective » (H7) et le nombre maximal de chambres pour la résidence est limité à 134. Variation possible Variation possible pour diminuer le nombre de chambres	

Éléments visés par l'autorisation	Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées)
Implantation du bâtiment	L'implantation de l'agrandissement du bâtiment doit être réalisée conformément au plan portant le numéro A01 « Implantation »
	 Variations possibles Variation possible des marges d'implantation ou des distances entre les bâtiments ou parties de bâtiment, autre que la marge latérale nord-est, d'un maximum de 5 % Variation possible pour réduire la marge latérale nord-est jusqu'à un minimum de 6,0 mètres ou augmenter celle-ci d'un maximum de 5 %
Aménagement paysager	L'aménagement paysager doit être réalisé selon le plan numéro A01.1 « Implantation » et en respectant les conditions 1°, 2° et 3° du tableau 3.
	Les conteneurs à matières résiduelles doivent être semi- enfouis, conformément au plan numéro D01 « Niv. 00 partiel/niv. 1 ».
	 Variations possibles Variation positive possible du nombre d'arbres sur le terrain et des haies de cèdres Variation possible de l'emplacement des conteneurs à matières résiduelles en conformité au Règlement de zonage 820-2014 Variation possible de la localisation et de la composition de l'aménagement paysager pourvu que celui-ci inclue minimalement un sentier et des trottoirs, des bancs, du gazon, des arbres et des arbustes Variation positive possible pour le dégagement du sol au niveau 1 du côté nord-est
Gabarit	Le nombre d'étages du bâtiment doit être conforme aux plans numéros A02, E01 et F01, respectivement « Perspectives », « Élévations nord-est » et « Coupe/élev. int. ».
	Variation possible ■ Variation possible pour diminuer d'un étage
Traitement architectural des murs extérieurs	Les rendus visuels présentés aux plans numéros A02 « Perspectives », E01 « Élévation nord-est », E02 « Élévation sud-ouest » et E03 « Élévation sud-est » doivent être respectés.
	Le revêtement des murs extérieurs du bâtiment est composé d'une maçonnerie de briques, de couleur similaire à celle du bâtiment existant et de couleur ardoise sur certaines portions supérieures de l'agrandissement, conformément aux plans. Une portion des murs sud-est et sud-ouest est recouverte d'un mur végétalisé.
	Sur le mur nord-est, les ouvertures sont des portes-fenêtres en aluminium émaillé de couleur noire.

Éléments visés par l'autorisation	Portée de l'autorisation (incluant les variations autorisées)	
rationsation	Sur les autres murs, les fenêtres sont de forme rectangulaire sans ouverture ou avec ouverture à auvent, en aluminium émaillé de couleur noire sur le mur sud-est et couleur blanche sur les autres murs (cour intérieure).	
	En proportion, les types de revêtement pour les murs ainsi que les portes et fenêtres se répartissent comme suit :	
	 Fenestration des murs extérieurs : Façade nord-est : 28,2 % Façade sud-est : 6,5 % Façade sud-ouest : 20 % 	
	 Revêtement des murs extérieurs : Façade nord-est : Briques: 71,8 % Façade sud-est : Briques: 94 % Façade sud-ouest : Briques similaires au bâtiment existant : 58,2 % 	
	 Briques d'assemblage et plantes grimpantes: 22 % 	
	Le toit est plat et composé de bitume élastomère.	
	Les garde-corps sont en métaux ouvrés de couleur noire.	
	 Variations possibles Variation possible de la superficie de chacun des matériaux d'un maximum de 10 % Variation possible pour remplacer la brique de couleur ardoise par une brique de couleur similaire à celle du bâtiment existant Variation possible pour augmenter ou réduire la superficie du mur végétalisé d'un maximum de 10 % pourvu qu'il soit remplacé par une maçonnerie de briques de mêmes couleurs que celles proposées pour l'agrandissement Variation possible de la superficie des ouvertures sur chacun des murs du bâtiment d'un maximum de 10 % Variation possible pour l'emplacement des ouvertures Variation possible pour remplacer les balcons et gardecorps sur le mur nord-est par des balcons français en métaux ouvrés de couleur noire Variation possible pour enlever les boîtes à fleurs et à fines herbes sur les balcons. 	
Rénovations extérieures – Pavillon de l'Immaculée	L'ensemble des structures en béton (poutres, colonnes et murets) sera ragréé et peint de couleur gris moyen. La fenestration des chambres de l'aile oblique (façade est), au niveau 00, sera agrandie pour obtenir un minimum de 10 % de l'aire de plancher.	
	Variation possible ■ Aucune variation	

TABLEAU NUMÉRO 3 Conditions assorties à l'autorisation du projet

- 1° Les haies de cèdres et les arbres existants ne peuvent pas être coupés. Au total, 9 nouveaux arbres doivent être plantés sur le terrain, conformément au plan A01.1 « Implantation ».
- 2° Les conteneurs à matières résiduelles doivent être cachés de la vue depuis la rue par leur emplacement ou un enclos conformément aux dispositions contenues au Règlement 820-2014 relatif au zonage.
- 3° L'aménagement de l'emplacement dédié aux conteneurs à matières résiduelles doit prévoir l'ajout d'un troisième conteneur pour le compostage.

)

AFFAIRES NOUVELLES

2016-10-917

SOUMISSIONS 2016 – SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS) – RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – FEPTEU – SECTEUR RUE SAINT-PIERRE – DEVIS 2016-21

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels (Ingénieurs) – Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout – FEPTEU – Secteur rue Saint-Pierre, ouvertes le 30 septembre 2016, d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme Tetra Tech QI inc. ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction des critères établis au devis 2016-21, et d'autoriser la réalisation de l'item 1, plans et devis, au montant de 85 625 \$, taxes en sus, suivant les modalités de son offre en date 30 septembre 2016, à être défrayé à même le fonds général de la Ville de Rimouski et remboursable à même le montant prévu pour les honoraires professionnels au règlement d'emprunt relatif à la réalisation de ce projet.

2016-10-918

SOUMISSIONS 2016 - SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS) - RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - FEPTEU - SECTEUR RUE SAINT-JOSEPH EST - DEVIS 2016-22

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Marc Parent et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels (Ingénieurs) – Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout – FEPTEU – Secteur rue Saint-Joseph Est, ouvertes le 30 septembre 2016, d'autoriser l'octroi de ce contrat à la firme Tetra Tech QI inc. ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction des critères établis au devis 2016-22, et d'autoriser la réalisation de l'item 1, plans et devis, au montant de 55 410 \$, taxes en sus, suivant les modalités de son offre en date 30 septembre 2016, à être défrayé à même le fonds général de la Ville de Rimouski et remboursable à même le montant prévu pour les honoraires professionnels au règlement d'emprunt relatif à la réalisation de ce projet.

2016-10-919

CONDITIONS DE TRAVAIL – CHEF DE DIVISION AUX OPÉRATIONS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claire Dubé, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les termes de l'annexe préparée par le

Service des ressources humaines, en date du 6 octobre 2016, relativement à l'embauche de monsieur Simon Desjardins à titre de chef de division aux opérations, aux termes de la résolution 2016-04-368, en remplacement de l'annexe du 6 avril 2016.

2016-10-920

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017 - VILLE DE RIMOUSKI ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - NOUVELLE ENVELOPPE ADDITIONNELLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation financière de la Ville de Rimouski, pour un montant supplémentaire et paritaire de 10 000 \$, dans le cadre du renouvellement de l'entente de développement culturel 2017 avec le ministère de la Culture et des Communications pour un nouveau volet dédié à la promotion de la langue française.

2016-10-921

CESSION DE SERVITUDE - HYDRO-QUÉBEC ET TELUS - SECTEUR DES CONSTELLATIONS - LOTS 4 988 781 ET 4 510 149 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter, selon les conditions incluses au projet d'acte de servitude préparé par Me Rénald Doucet, notaire, la cession de servitudes à Hydro-Québec et Telus sur les lots 4 988 781 et 4 510 149 du cadastre du Québec pour l'installation et l'entretien des infrastructures nécessaires au réseau d'électricité et de télécommunication dans le secteur des constellations:
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents relatifs à ces servitudes, pour et au nom de la Ville.

2016-10-922

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS - RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Parent, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver, à l'exception des demandes de dérogations mineures, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 11 octobre 2016.

2016-10-923

AUTORISATION DE PARADE - FERMETURE DE RUE - LÉGION ROYALE CANADIENNE - JOUR DU SOUVENIR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Serge Dionne et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de la rue Émile-Nelligan ainsi qu'une portion de la rue Saint-Germain Ouest dans le cadre de la parade pour le Jour du Souvenir qui aura lieu le 6 novembre 2016.

2016-10-924

AUTORISATION D'UNE MARCHE - AUBERGE DU CŒUR LE TRANSIT - NUIT DES SANS-ABRIS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Auberge du cœur le Transit à tenir la Marche pour la Nuit des sans-abris, le 21 octobre 2016, en conformité avec l'itinéraire proposé par le comité organisateur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant répond aux questions de certains citoyens présents à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Maire suppléant	Greffier par intérim de la Ville
Après avoir traité tous les sujets à l'ord la séance à 21 h 02.	dre du jour, monsieur le maire suppléant lève
LEVEE DE LA SEANCE	